

Comité Directeur

Réunion du 17 mars 2026

Président : Pascal TRANQUILLE.

Présents : Madame Magalie MARCHAND et Messieurs Didier BARDET, Antonio DOS SANTOS, Philippe FOURE, Aurélien HAMEL, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Grégory PLEVERT, Mickaël SELLIER, Martial THUILLIER, Joël LEVECQUE, Régis PATTE.

Assistent : Messieurs Emmanuel BOISSIER (CTD PPF), Virginie HUMEZ (membre cooptée) et Wilfried LECLERCQ (Directeur).

Excusés : Mesdames Sylvie SILVESTRE, Aurore DELEPINE KULPINSKI, Mélanie SCHMIDT et Messieurs Nicolas CAUVIN, Jean François DEBEAUVAIS, Guillaume COMBES, Najim EZZARARRI, Jean Christophe FAVEREAUX, Marc LEGENT, Aurélien DEFOSSEZ et Marc LEGENT.

En préambule de la réunion, le Président Pascal TRANQUILLE accueille Virginie HUMEZ qui se présente aux membres du Comité Directeur. Virginie a été cooptée au sein du CD afin de palier à l'absence de Mme GREVIN Bérangère.

Carnet

- **Condoléances**

Le Président, au nom des membres du Comité directeur, présente ses sincères condoléances attristées aux familles ainsi qu'aux clubs endeuillés et cite :

- Monsieur Thierry BUTEL, ancien dirigeant et joueur de la JS CAMBRON ;
- Madame Marie Rose COMPERE, ancienne Présidente de l'ES DRUCAT LE PLESSIEL ;

Correspondances

De la FFF :

- **Du Directeur de la Ligue du Football Amateur et des Territoires du 18/02/26 :**

Il confirme la date du séminaire des responsables administratifs de District qui se déroulera les 1^{er} et 2 avril 2026 au siège de la FFF.

- **De la Direction de l'Engagement du 13/02/26 :**

Information sur le déroulement du Séminaire National « **Place de la femme dans le football** » qui se déroulera le 11/04/26 à Paris.

Il réunira :

- Les Présidentes et Présidents de Ligues et Districts
- Les membres du Club des 100
- Les dirigeantes accompagnées par la FFF

Virginie HUMEZ accompagnera le président lors du séminaire.

- **De la Direction des Finances du 12/02/26 :**

Retour sur la réforme de la facturation électronique qui entrera en vigueur le 01/09/26.

Proposition de webinaire afin de mieux appréhender le sujet concernant Cegid XRP Sprint.

Transmis au Trésorier Général et Romain WARME (administratif en charge de la comptabilité).

Proposition de la LFHF à venir.

Le District reste dans l'attente.

- **De la Direction de l'Arbitrage du 20/02/26 :**

Transmission du courrier de M. Anthony GAUTIER, Directeur de l'Arbitrage, concernant les orientations de la Direction de l'arbitrage et l'organisation des temps de concertation en 2026.

Dans la continuité de la structuration et cohérence des actions, d'accompagnements des Ligues et Districts, les priorités sont les suivantes :

- L'arbitrage par les femmes
- La valorisation des arbitres
- Le plan d'actions visant à renforcer la protection des arbitres
- Les aides à l'emploi

Calendrier avancé :

- 09/03/26 : visioconférence avec les CTA de 17h30 à 19h00
 - Partage de la stratégie de développement de l'arbitrage
- 29 et 30/05/26 : symposium avec les Présidents de CRA et CDA au siège de la FFF
 - Alignement des orientations
 - Partage des retours d'expérience
 - Structuration des actions à venir

Les missions de coordination fédérales entre la DA et les territoires seront assurées par M. Miloud BOUTOUBA.

- **Du Directeur de la Ligue du Football amateur et des territoires, du 11/02/26 :**

Courrier relatif au plan « **500.000 licenciées** » et annexe présentant les mesures prioritaires engagées en faveur du développement de la pratique féminine.

Changer d'échelle dans le développement du football féminin implique :

- de faire de l'accueil des filles et des femmes une priorité partagée ;
- de proposer partout des formes de pratique adaptées et attractives ;
- de structurer durablement le football féminin dans les clubs ;
- de mobiliser toutes les familles du football, sans exception.

C'est un engagement fédéral majeur qui appelle une mobilisation collective et déterminée. Sa réussite repose sur une conviction claire : rien ne se fera sans l'engagement fort des territoires. Les Ligues et les Districts jouent un rôle central pour impulser la dynamique, donner le cap et entraîner l'ensemble des clubs. Les Équipes Techniques Régionales constituent un levier opérationnel essentiel pour accompagner concrètement cette transformation sur le terrain.

Un comité stratégique, en appui du déploiement du plan fédéral, est mobilisé pour garantir la cohérence des orientations et soutenir l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Ce plan, qui mobilise plusieurs directions fédérales (Direction Technique Nationale, Engagement, Football Amateur), validé par le Comité Exécutif de la FFF le 15 janvier dernier, sera déployé à compter de la saison 2026-2027. Il repose sur sept piliers :

1. Des leviers financiers validés lors de la Conférence nationale du football amateur, notamment autour du FAFA (équipement, emploi, transport, formation) et des contrats d'objectifs,
2. Le développement d'une offre de pratique attractive dès le plus jeune âge et de formats de compétitions adaptés,
3. Un accompagnement renforcé des clubs à travers des dotations lors de la création ou du renforcement d'une offre de pratique féminine dans les clubs, et des outils pédagogiques.
4. Le développement de l'encadrement, avec notamment des actions de sensibilisation à l'égalité des genres et des programmes d'accompagnement des éducatrices et arbitres,
5. Un volet gouvernance visant à accompagner les femmes individuellement et les instances dans leur dynamique de féminisation des instances,
6. Le renforcement des partenariats institutionnels, notamment avec les collectivités locales et l'Éducation nationale,
7. Et enfin, une communication grand public au service du recrutement et de la valorisation de la pratique féminine.

Dans un contexte marqué par une baisse de la natalité (-20 % en dix ans) et un recul de l'attractivité du football dans les catégories U6 à U13, il apparaît nécessaire d'agir sans attendre. Ainsi, plusieurs actions prioritaires sont engagées immédiatement, autour de quatre priorités :

1. La création d'une offre de pratique féminine dans les clubs,
2. Le renforcement d'une offre de pratique féminine existante,
3. L'organisation de plateaux et mini-tournois,
4. Le développement d'offres de pratique à effectif réduit, adaptées aux réalités territoriales

Axe 1		
Création d'école de football féminine dans les clubs		
Situation	3000 écoles féminines de football (sur 12 000 clubs)	
Objectif	+ 600 écoles féminines de football en octobre 2026	
Etape 1	Action : Diagnostic	<u>Accompagnement fédéral</u>
Février Mars 2026	Recensement, dans chaque district (analyse sectorielle) des clubs susceptibles d'ouvrir une école féminine de football, - Clubs accueillant déjà quelques filles en mixité - Clubs labellisés pas ou peu de féminines - Clubs situés dans une zone d'un secteur à faible densité de pratique féminine... Cette étape peut être facilitée par une réunion de sensibilisation des clubs sous forme d'une réunion par secteur en présentiel ou en visio.	Pour chaque territoire, données et cartographies fournies par la DTN.
Etape 2	Action : Visites des clubs ciblés	<u>Accompagnement fédéral</u>
Mars Juin 2026	Prise de contact et visite des clubs identifiés - Constitution de binômes chargés des visites des clubs identifiés - Ressources humaines possibles : Elus, conseillers techniques, membres de commissions, Amicale des éducateurs - Deux visites à envisager jusqu'en octobre 2026	Ordre du jour et contenu d'une visite « club » Boîte à outils pour favoriser la création de l'EFF (promotion, organisation) Dotation spécifique Création d'EFF

Axe 2		
Renforcement des écoles de football féminines existantes		
Situation	3000 écoles féminines de football (sur 12 000 clubs)	
Objectif	Renforcement de 600 écoles féminines d'ici fin octobre 2026	
Etape 1	Action : Diagnostic	<u>Accompagnement fédéral</u>
Février Mars 2026	Recensement, dans chaque district (analyse sectorielle) des clubs à renforcer - Clubs en baisse de licenciés ou à faible effectif féminin - Clubs investis récemment (effectif fragile) - Clubs rencontrant des difficultés (promotion, matériel, encadrement ...) Cette étape peut être facilitée par une réunion d'évaluation des clubs (difficultés rencontrées) sous forme d'une réunion par secteur en présentiel ou en visio.	Pour chaque territoire, données et cartographies fournies par la DTN
Etape 2	Action : Visites des clubs ciblés	<u>Accompagnement fédéral</u>
Mars Octobre 2026	Prise de contact et visite des clubs identifiés - Constitution de binômes chargés des visites des clubs identifiés - Ressources humaines possibles : Elus, conseillers techniques, membres de commissions, Amicale des éducateurs - Une visite à envisager avant juin 2026	Boîte à outils pour renforcer la création de l'EFF Dotation spécifique Renforcement

Axe 3		
Organisation de plateaux ou mini tournois Fémi-Kids Foot		
Public visé	Filles U7 à U11 licenciées ou non licenciées	
Objectif	Promotion de la pratique	
Etape 1	Action : Mini tournois dans les secteurs	<i>Accompagnement fédéral</i>
Mai Octobre 2026	Détermination des lieux d'implantation - Plateaux ou mini tournois organisés dans chaque secteur du district - Localisation en lien avec de nouvelles EFF - Localisation en lien avec les EFF à renforcer Dissociation des catégories - (U7)-U8-U9 – (U9)-U10-U11 Choix des dates et des créneaux - Si possible organisation étalée et renouvelée de Mai à octobre 2026	Formats d'organisation en fonction du nombre d'équipes et de terrains Matériel nécessaire pour l'organisation Outils de promotion
Etape 2	Action à réaliser : Plateau évènementiel	<i>Accompagnement fédéral</i>
Mai Octobre 2026	Choix d'un ou deux sites en fonction des districts - Sites adaptés (nombre et qualité des terrains) Choix de la ou des périodes - Juin 2026 - Septembre - Octobre 2026...	Format d'organisation Outils de promotion

Axe 4		
Offre de pratique à effectif réduit, adaptée à chaque territoire		
Public visé	Catégories U6 à U13	
Objectif	Développement de la pratique spécifique féminine régulière	
Situation 1	Districts n'offrant aucune pratique spécifique	<i>Accompagnement fédéral</i>
Saison 2026 2027	Septembre 2026 à mars 2027 - 4 à 5 rassemblements intercalés entre les journées de pratique en mixité - Catégories dissociées pour les rassemblements - Possibilité d'accueillir des joueuses non licenciées	Formats d'organisation
Situation 2	Districts offrant des pratiques spécifiques	<i>Accompagnement fédéral</i>
Saison 2026 2027	U6 à U9 - Privilégier des plateaux de foot à 3 (sans gardien) ou de foot à 4 (avec gardien) U10 à U13 - Privilégier des challenges et critères de foot à 5	Format d'organisation (Doc rénovation des pratiques U6 – U13)

Ces points ont été en partie évoqués lors de la réunion de la refonte des pratiques jeunes. Il apparaît aujourd'hui compliqué pour le DSF de doubler son nombre de licenciées en 3 ans.

- **De la Direction de l'Engagement, du 25/02/26 :**

La campagne nationale « Jouons du bon côté », présentée lors de l'Assemblée Générale de la FFF en décembre dernier, est officiellement lancée depuis **le jeudi 26 février**.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des acteurs du football autour de la lutte contre les violences et les incivilités, en promouvant des comportements responsables, respectueux et conformes aux valeurs de notre sport.

L'ensemble des informations liées à cette campagne sur la page ci-après : [Stop aux violences et aux discriminations | Fédération Française de Football \(FFF\) | Site Officiel](#)

Dans ce cadre, des kits seront envoyés **début mars** aux **clubs, pôles espoirs, centres de formation, districts et ligues**.

Ces kits comprendront :

- les affiches de la campagne « Jouons du bon côté » ;
- une **fiche action** présentant les outils pédagogiques et de communication disponibles, ainsi que des propositions d'actions à conduire sur cette thématique.

L'ensemble des outils pédagogiques et de communication de la campagne sera accessible via un QR code présent sur la fiche action.

Par ailleurs, **22 bâches "Jouons du bon côté"**, à destination des clubs, ont été adressées **début mars au DSF**. Le nombre de bâches attribué a été déterminé en fonction du nombre de clubs de plus de 250 licenciés, selon les modalités suivantes :

- un minimum de **10 bâches** pour les districts comptant moins de 10 clubs de plus de 250 licenciés ;
- jusqu'à une **centaine de bâches** pour les districts comptant le plus grand nombre de clubs de plus de 250 licenciés.

La répartition des bâches est laissée à l'appréciation du DSF.

Un **envoi complémentaire de bâches** à destination des clubs est prévu la saison prochaine.

Aussi, depuis le **24 février**, un nouvel encart dédié à l'identification des comportements haineux, violents ou discriminatoires est disponible dans les rapports de délégation. L'ajout de cet espace est destiné à faciliter la remontée des incidents, notamment à des fins disciplinaires.

Proposition de répartition :

- 16 à destination des clubs ayant le plus de licenciés
- 2 à destination de la CAS et de la Technique pour les manifestations de formation, de rassemblements etc...Finales Pitch,
- 4 pour les secteurs

Nous restons dans l'attente du coût unitaire d'une bâche, afin de doter l'ensemble des clubs ayant plus de 200 licenciés.

A ce sujet, il est demandé aux responsables de secteur de lister le matériel en leur possession, mais également de préciser le lieu de stockage. Il est rappelé qu'il est tout à fait possible de pratiquer un stockage de ce matériel chez des clubs partenaires en capacité de le faire.

- **De la Direction du Football Amateur et des territoires, du 27/02/26 :**

Information quant à la sollicitation prochaine des clubs pilotes et des accompagnateurs utilisant l'outil Projet Club.

Un bilan sera effectué début mars.

Emmanuel BOISSIER précise que l'interface est très bien réalisée et facile d'utilisation. Il y a cependant beaucoup d'items à renseigner, ce qui peut freiner certains clubs.

Le président rappelle que l'objectif est de permettre à chacun de développer son projet club à hauteur de ses ambitions quelles qu'elles soient.

- **De la Direction des Compétitions Nationales, du 26/02/26 :**

Sollicitation pour candidater à l'organisation des Finales Futnet 2025/2026.

Le DSF ne candidatera pas.

- **De la Direction de la FFF, du 05/03/26 :**

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, s'adresse aux présidents des Ligues pour expliquer les avancées et modalités à suivre afin de pouvoir éditer des licences aux « **Mineurs non accompagnés** ». Il s'agit des mineurs étrangers, sans parents, et résidant en France sous tutelle de l'état.

- **Du Directeur du Football Amateur et des territoires, du 13/03/26 :**

Nouveau contrat Nike avec la FFF à partir du 01/07/26 pour 8 ans.

Evolution globale des dotations Nike en direction du Football amateur.

Les explication des nouvelles modalités de distribution seront expliquées lors d'une visio le 26/03/26 à 17h00.

- **De la Direction de l'arbitrage de la FFF, du 06/03/26 :**

Mise en place d'une reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres.

Un premier dispositif lancé pour la saison 2025/2026 concernera les arbitres atteignant trente années d'engagement, ainsi que ceux totalisant plus de quarante années.

- **De la Direction de l'arbitrage de la FFF, du 13/03/26 :**

Transmission du cadre légal à mettre en œuvre pour déployer le dispositif des caméra embarquées avec le différents accès aux collègues en charge de récupérer les données vidéo.

Au sein du DSF, ceux sont Loïc PINCHINAT et Pierrick SAUVAL qui sont chargés de récupérer les données des vidéos.

- **De la Direction du Football amateur et des territoires, du 10/03/26 :**

Précisions apportées sur la mise en place de postes de « *Conseillers en développement associatif* » au service des clubs amateurs et de leurs dirigeants à compter de la saison 2026/2027.

Transmission de la fiche de poste avec 2 missions principales :

- L'appui et le conseil aux clubs et leurs dirigeants
- Le déploiement de la démarche « Projet Club »

Cela s'accompagne d'une aide financière de la FFF à hauteur de 25.000€ sur les 3 prochaines années.

Le président présente la fiche de poste établie par la FFF.

Deux questions se posent :

- Est-on intéressé ?
- Pilotage LFHF ou DSF ?

Les réflexions des membres du CD sont les suivantes :

- Quel intérêt pour les clubs ? Nous avons déjà 3 techniciens.
- L'aide est annoncée jusqu'en 2029, de 25.000€ à laquelle il faut ajouter 8.000€ de la LFHF dans le cadre du protocole financier entre la LFHF et le DSF (contribution pour chaque salarié en CDI à temps plein)
- Les aides de la FFF sont généralement pérennes, c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des CTD et CTR ;
- A raison de 3 clubs visités par semaine, on peut envisager 120 clubs accompagnés sur la saison.
- Difficulté pour certains clubs d'avoir la capacité de recevoir ce salarié.
- Dans le cadre du projet club, cela peut être un atout supplémentaire pour les années à venir. La stratégie est à définir par le CD et pour les clubs, car les techniciens peuvent intervenir sur le côté technique mais pas dans la réalisation des dossiers spécifiques c'est autre chose.
- On aurait un coût annuel de 10.000€ supplémentaire, selon le prévisionnel financier établi par le Président du DSF. Il faut en effet ajouter à la part salariale, l'équipement et le matériel nécessaire pour cette personne : ordinateur, véhicule et carburant.
Ne peut-on pas diminuer les achats d'équipements en faveur des clubs, et leur proposer une aide terrain et administratif.
- La complexité reste de savoir si les clubs seront intéressés, possibilité de sonder les clubs pour s'orienter.
- Les horaires seront variables afin d'être « *à disposition des clubs* ».
- Possibilité de faire des audits sur les financements sollicités par les clubs (ANS, Conseil Départemental, CRCA...). Cela pourrait être une première piste pour accompagner les clubs. Il y a en effet trop peu de clubs sollicitant l'ANS, tandis que d'autres ne réalisent pas les dossiers du Conseil départemental de la Somme pour la subvention d'aide au fonctionnement.
- Il faut bien définir le rôle qui lui sera confié.

- Possibilité d'un CDD de 18 mois ? puis réalisation d'un bilan ? Il est répondu que ce n'est pas possible, et que les aides de la FFF concernent les emplois en CDI.
- Il faut créer une fiche de mission bien détaillée.

Le Président conclue la discussion, en affichant la volonté d'accompagnement des clubs, et qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer. Effectivement sous certaines conditions, et selon une fiche de mission à respecter, cela s'entend. Le CD a aujourd'hui le choix et la possibilité, à un moindre coût, d'apporter un soutien supplémentaire dédié aux clubs, ou alors de rester au statu quo. Il affirme sa volonté d'accompagnement des clubs, cela fait partie des priorités avancées pour ce mandat.

Les membres suivent la volonté du Président. Il restera donc à établir les fiches de mission ainsi que l'appel à candidatures pour le poste de « *Conseiller en développement associatif* ». Il est souhaité que ce poste débute pour la saison 2026/2027.

- **De la Direction du Football amateur et des territoires, ANS/PSF, visio du 17/03/26**

Le Directeur du DSF a suivi la visio de ce jour concernant la campagne ANS 2026, (clubs et instances).

La campagne ANS 2026 devrait débuter début avril, avec une date limite de dépôt des dossiers au 30/04/26.

Les comptes rendus financiers des dossiers ANS/PSF 2025 doivent être transmis au plus tard pour le 30/06/26.

Les clubs auront la possibilité de réaliser 1 dossier comprenant 4 actions. Les prérogatives seront les mêmes que la saison dernière :

- Si un club propose 3 ou 4 actions, il devra inclure une action sur chacun des items obligatoires soit une action sur le **Développement de la pratique féminine** et une autre action sur **Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations**.
Chaque action devra avoir un coût minimum de 1.500€.
- Si deux actions déposées, alors au moins une des deux actions devra porter sur l'un des deux obligations.
Chaque action devra avoir un coût minimum de 1.500€.
- Si une action, elle devra forcément correspondre à l'un des deux items obligatoire. L'action devra avoir un coût minimum de 3.000€.

Les 3 axes sur lesquels les clubs peuvent orienter leurs actions sont les suivants :

1. Promotion du Sport Santé (Futnet, foot en marchant, golf foot)
2. Développement de la pratique
3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

A noter que le développement du Football en milieu scolaire ne fait plus partie des actions retenues.

De la LFHF :

- **Relevé de décision de la Commission régionale d'Appel du 18/02/26 :**

Confirmation en tout point des décisions prises par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance du DSF.

Pris note.

- **De M. Djamel HAROUN, CTR Futsal, des 10 et 12/02/26 :**

Il apparaît un loupé quant aux dates des Finales du Futsal associé pour le DSF.

Il s'avère que le DSF doit s'organiser avec les créneaux de gymnase dont il dispose et surtout tenir compte d'une période propice au déroulement de cette pratique de découverte durant la trêve hivernale. La corrélation entre les calendriers de championnats libre, et du futsal associé est donc primordiale.

Pour le DSF cette pratique se déroule donc en janvier et février, et peut parfois débiter en décembre. Au vu du nombre d'équipes inscrites, du peu de créneaux de gymnases disponibles, il n'a pas été possible d'organiser les finales auparavant.

Philippe FOURE tient à rappeler que lors de l'établissement du calendrier du DSF et l'organisation du lancement des inscriptions, le DSF n'avait aucun calendrier régionale sur lequel s'appuyer.

Cependant, le dossier « Futsal associé » sera transmis à la commission Futsal du DSF pour une meilleure gestion la saison prochaine, en souhaitant que les différentes dates butoirs imposées soient transmises aux administratifs en charge de l'établissement et réalisation des calendriers.

Le Directeur du DSF s'était d'ailleurs inquiété de la gestion actuelle du Futsal associé cette saison et à la seule charge d'un administratif lors du Bureau du CD du 10/02/26.

Avis du CD : Il appartient à la Commission Futsal d'organiser et de planifier la pratique futsal départementale.

Dès la saison 2026/2027, cette organisation sera effective, l'administratif en question ne fera que saisir et communiquer sur l'organisation retenue.

- **Du Président de la CR FAFA, du 18/02/26 :**

Bilan et évolution du FAFA dans le cadre de la réunion avec la FFF :

- Qu'il n'y aura plus de nouveaux dossier FAFA validés vers la FFF puisque les fonds sont épuisés ;
- Première année avec autant de dossiers. C'est peut-être dû à une meilleure connaissance de la part des club ;
- La CRTIS continuera à prendre en compte les demandes d'avis préalables ;
- Des modifications sont en cours d'échanges sur les nouveaux dispositifs d'aides et des axes qui auront un impact sur le schéma régional FAFA 2026/2027 ;
- Dès la saison prochaine, retour du financement uniquement pour des véhicules VW.

- **De la coordinatrice du projet accompagnement des clubs, du 12/03/26 :**

Lancement prochain de la campagne ANS/PSF 2026, visio explicative est prévue le 17/03/26 (voir ci-dessus).

Cette réunion se tiendra en amont du webinaire à destination des clubs animé par la FFF, prévu le jeudi 19 mars de 18h à 19h, sous réserve de la publication officielle de la note de l'ANS.

Du Conseil Départemental de la Somme :

- **De la Direction des sport, du 12/02/26 :**

La direction des sports a relayé une information de l'Association Profession Sport et Loisirs 80, dont le Département est partenaire, au sujet **du dispositif SESAME, parcours de préformation s'adressant aux jeunes se destinant aux métiers du sport ou de l'animation**

Le mail a été diffusé à l'ensemble des clubs du DSF en date du 12/02/26.

- **De la Présidente du CD 80, Mme Christelle HIVER le 19/02/26 :**

INVITATION / Conférence "*Le sport pour toutes, débat avec les ambassadrices sportives samariennes*" à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 03/03/26.

Le mail a été transmis aux personnes s'étant précédemment positionnées.

- **De la Présidente du CD 80, Mme Christelle HIVER le 09/02/26 :**

INVITATION / Conférence "Violences sexistes et sexuelles » qui se déroulera le 19/03/26 de 18h30 à 20h00.

Transmis aux membres de la Commission de l'Engagement du DSF, ainsi qu'aux membres élues du DSF.

- **De la Direction des sport, du 09/03/26 :**

Transmission du calendrier et des lieux de l'édition « **Le village des Sports 2026** ».

- **Samedi 30 Mai 2026** – SAINT-RIQUIER
- **Samedi 06 Juin 2026** – OISEMONT
- **Samedi 13 Juin 2026** – HANGEST EN SANTERRE
- **Samedi 04 Juillet 2026** – DOULLENS (*en attente de rendez-vous, post élections municipales*)

Le Comité se réjouit de l'engagement des clubs de foot respectifs sur chaque lieu.

Les membres sont invités à participer à ces journées.

Du CDOS :

- **Transmission d'une communication de la JASH, du 19/02/26 :**

Mise en place de la JASH (Journée Amiénoise du Sport et du Handicap) le 17 mars 2026.

« Cet événement organisé par 7 étudiants de la filière STAPS mention activités physiques adaptées et santé (APA.S) figure parmi les plus grands des Hauts de France et accueille plus de 2500 personnes sur l'UFR STAPS ainsi qu'au Coliseum où nous proposons plus de quarante activités physiques adaptées.

Cette journée met en avant divers objectifs tels que promouvoir la pratique physique pour toutes et tous, sensibiliser au handicap, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, promouvoir la filière APAS et mettre en avant les compétences des étudiants bénévoles STAPS.

Dans le cadre de cette journée, ainsi que de notre engagement en faveur d'un sport plus inclusif et accessible, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place de notre première table ronde de 11h00 à 12h00 sur la scène du village associatif (ou en amphithéâtre STAPS en cas de pluie) consacrée à la thématique : Sport et Inclusion au quotidien. »

Pascal TRANQUILLE, Emmanuel BOISSIER, Angélique DANTIN et Julie TERNISIEN ont participé à cette journée.

- **Du Président du CDOS, le 03/03/26 :**

Convocation à la prochaine AG du CDOS qui se déroulera le 03/04/26 à 18h00 à la Maison des Sports.

Des clubs :

- **De l'AS TALMAS, des 18 et 19 février 2026 :**

Le club manifeste son mécontentement suite à l'éviction de ses U11 dans la pratique Futsal associé (voir décision du Bureau du CD du 10/02/26). Et précise qu'il n'a pas eu écho de dégradation lors du plateau du matin.

Le Président a répondu.

- **De l'AMIENS AF, du 16/02/26 :**

Comme l'AS TALMAS, le club n'a eu aucun retour concernant d'éventuelles dégradations dans le gymnase d'Acheux en Amiénois. Que ce soit de la part des éducateurs, parents ou enfants.

- **De l'ASIC BOUTTENCOURT, du 22/02/26 :**

Le club se manifeste suite à l'absence de remboursement du déplacement de ses U13 le 04/10/25. Il joint également les échanges entre son club et celui de l'US NF. Il apparaît que lors de ces échanges de mails, le DSF n'a jamais été mis en copie. Ce qui explique l'absence de remboursement.

Position des membres du CD : Favorable.

Un remboursement sera effectué à hauteur de 4 véhicules, soit 73€ sur le compte de BLANGY SEP car c'est le club gestionnaire de l'entente pour cette équipe U13.

- **Du FC AULT, du 25/02/26 :**

Sollicitation de la liste des clubs engagés en futsal afin de réaliser un bilan, un point sur la saison actuelle et de préparer la saison prochaine.

Le président du DSF a répondu.

- **Futsal Cayeux du 03/03/26 :**

Ayant été sollicité par le Président du DSF pour connaître les raisons de l'absence de l'équipe Seniors Futsal Cayeux lors des remises des récompenses à l'issue de la journée Futsal associé du 28/03/03, le club a répondu.

A la lecture de la réponse du Club, le Comité Directeur tient à faire remarquer que son interrogation initiale était totalement neutre de telle sorte qu'aucun parti pris ou sous-entendu n'oriente la réponse du Club.

Ainsi, il apparaît que le Club conteste une décision pourtant du District pourtant validée par une commission de deuxième instance et que la qualification par le Club de décision injuste et disproportionnée n'est pas valide puisque l'emploi du terme disproportionné constitue en soi un aveu.

Le Comité Directeur dit par ailleurs qu'il est bien dommage qu'il ne puisse s'affranchir de son devoir de réserve, ce qui lui permettrait d'exposer publiquement les motifs ayant amené une Commission à sanctionner une personne du Club pour des faits avérés.

De la même manière, partant du principe que ce qui n'est pas permis n'est pas nécessairement interdit, le Comité Directeur admet que si le Club de Cayeux sur mer ne s'est pas présenté lors de la remise, il eut été de bon ton de le faire, le règlement du Futsal associé évoluera dans ce sens pour les années à venir, comme cela est le cas pour les finales départementales.

Ensuite, sur le format de ces finales.

Ce format est en tout point conforme au règlement Futsal Associé communiqué en amont aux Clubs.

Ce Règlement n'a été aucunement contesté par aucun Club.

Ce Règlement quasiment identique à celui des éditions précédentes.

Le Comité Directeur s'étonne de cette remarque et n'en comprend pas le sens.

De plus, sur les suites à donner à cette absence lors des remises.

Le Comité Directeur dit que son règlement Futsal Associé devra évoluer afin qu'une situation identique ne puisse se reproduire de telle sorte que tout sentiment de frustration ne puisse venir ternir un événement festif.

Enfin, afin de ne pas sanctionner le Club pour un comportement d'un de ses membres (que l'on espère isolé), le Comité Directeur ne fera pas usage de son bon droit de demande de retrait de label auprès de la LFA, à la condition expresse que la pratique illicite développée par un membre ne se reproduise plus.

Toutefois, au regard de l'implication de la personne concernée et des faits avérés, le Comité Directeur dit que la participation de ce membre à la commission Futsal n'est plus compatible et qu'il perd à compter de ce jour sa qualité de membre. Néanmoins, si le Club de cayeux souhaite présenter la candidature d'un autre membre, celle-ci sera la bienvenue et examinée avec la plus grande attention.

- **De l'US ROYE NOYON, du 06/03/26 :**

Sollicitation du club pour une mise à huis clos de sa catégorie U13 durant le mois de mars 2026.

La demande a été traitée par la CDPME du 10/03/26.

- **De l'AAE CHAULNES, du 05/03/26 :**

Remerciements pour l'article concernant les U15 F dans le cadre de leur déplacement à Valenciennes pour la finale régionale Futsal.

- **Du FC BLANGY TRONVILLE, du 17/03/26 :**

Sollicitation pour intégrer la pratique U9 confirmés.

Il est rappelé qu'il y a un cahier des charges précisé par Antonio DOS SANTOS/ Emmanuel BOISSIER :

- 15 joueurs U9 obligatoires (13 pour le FC BT)
- Educateur diplômé et licencié en tant qu'éducateur (aucun pour le FCBT)
- Adhérent au PEF (non)

Compte tenu des divers éléments manquants pour le FC BLANGY, le Comité directeur refuse la demande car trop de critères ne sont pas suivis par le club. Cependant, le CD propose l'inscription en niveau 1. A la condition expresse que les éducateurs soient licenciés afin de garantir l'honorabilité.

- **De l'US ABBEVILLE, du 06/03/26 :**

Sollicitation concernant une mutation en attente de validation depuis le mois de janvier. Le secrétariat du DSF a transmis le mail au service « *Licences* » de la LFHF.

Le président quant à lui en a fait écho lors du Conseil de Ligue du 07/03/26.

- **De l'AAE CHAULNES, du 17/03/26 :**

Transmission du projet de fusion création de l'AAE CHAULNES avec l'US MARCHELEPOT.

Le nouveau club s'appellera l'AS CHAULNES – MARCHELEPOT.

Les membres sont sollicités pour émettre leur avis concernant cette demande de fusion création :

1. Avis Favorables : 13
2. Avis défavorable : 0

Le projet de fusion création est donc validé pour les membres du Comité directeur présents.

La notification sera transmise à la LFHF pour suite à donner.

Autres :

- **De l'US ROSIERES, du 21/02/26 :**

Transmission de la candidature de M. Morgan SOUDEY pour intégrer la Commission de Discipline du DSF.

Point sur la situation de la Commission de discipline au 17/03/26 :

- Un poste est à pourvoir car M. DOUDOUX ne s'est toujours pas présenté en commission discipline. Conformément à l'article 3.1.2 du Règlement disciplinaire, le Comité Directeur constate les absences non excusées répétées malgré une relance effectuée au 08/09/25 auprès de ce dernier. Elle décide donc de pourvoir à son remplacement.
- Position du Président de la Commission de discipline concernant la candidature de M. SOUDEY : Avis positif du Président de la Commission.
- Décision des membres du CD : Avis favorable.

Les membres du Comité Directeur prononce donc l'intégration de M. Morgan SOUDEY au sein de la Commission Discipline du DSF.

Une notification sera transmise aux intéressés. Monsieur Morgan SOUDEY pourra œuvrer dès le 27 mars 2026.

- **Partenariat avec l'AMIENS SC :**

L'Amiens SC a mis 1720 places à disposition des licenciés du DSF dans l'optique d'aller les encourager le 20/03/26 contre Le Mans.

67 clubs ont répondu.

Remerciements à l'AMIENS SC.

- **De M. GAREST Eric, spectateur, supporter de l'AS QUESNOY LE MONTANT, du 08/03/26 :**

Monsieur GAREST exprime son mécontentement des décisions de la Commission de Discipline du DSF et met en doute la probité des membres de la commission, du District, le tout en menaçant le District et son président.

Le Président du DSF fait lecture du courrier.

Le Président du DSF rappelle que le club avait possibilité de faire appel de la décision s'il les jugeait injustes, ce qui n'a pas été le cas. Dont acte.

Il continue et rappelle son entière confiance aux membres de la Commission de discipline. Il précise qu'il ne sera pas fait de réponse a un courrier qui n'en nécessite pas.

- **De Monsieur FIRMIN Emmanuel, du 14/03/26 :**

Sollicitation de réservation des locaux du DSF le 25/04/26 pour l'AG de la section Régionale de l'UNAF.

Validé.

Finances

Suite à la décision du Bureau du Comité directeur du 10/02/26 (PV en ligne), les clubs n'ayant pas régularisé leur solde provisoire au 31/01/26 se voient mis en forfait administratif pour l'ensemble des équipes seniors évoluant en District car en inadéquation avec l'article 16.1 des Dispositions générales du DSF.

En effet, les clubs avaient 2 mois pour régulariser leur solde provisoire à compter de la date de l'envoi du 10/12/25 (article 29 des Règlements Généraux de la FFF). Une relance a été réalisée mi-janvier.

Le bureau a cependant accordé un délai supplémentaire (jusqu'au 01/03/26) avec possibilité de solliciter un échéancier auprès du Trésorier Général du DSF. Une dernière relance a été effectuée le 24/02/26.

A ce jour, l'ensemble des clubs ont réglé leur solde provisoire ou transmis une preuve d'envoi de chèque.

Il est précisé qu'en cas de chèque revenu impayé, les sanctions seront appliquées et ce pour l'ensemble des rencontres seniors jouées depuis le 01/03/26.

- **Relance CAS, du 15/02/26 :**

Sollicitation du Président de la CAS concernant la sollicitation d'équipement et de matériel à destination de la cellule de formation.

- 35 polos à destination des formateurs avec marquage « Formateur arbitres » : Validé et commandé.
- Tee-shirt siglés District Somme pour les candidats arbitres de ligue : validé et distribués.
- Un jeu de cellule photoélectriques (environ 1.800€) : Sollicitation de la LFHF qui impose l'utilisation de cellule dans le cadre des FIA futsal. Pascal en fera écho en Conseil de Ligue.
- 1 à 2 kits oreillettes (580€ l'unité) : attente d'un retour de l'UNAF 80 pour un tarif préférentiel avant de commander.
- Une enceinte rechargeable (estimée à 100€).

- **Helmett Sport du 05/03/26, et du 12/03/26**

Réception de l'accusé réception de la déclaration concernant la détérioration du Gymnase d'Acheux en Amiénois.

« Nous vous informons donc avoir ouvert, sous les plus expresses réserves de garanties et de responsabilités, un dossier sinistre ».

La réponse a été transmise à la Présidente du SMIVOS d'Acheux en Amiénois pour les démarches à réaliser.

Une expertise est prévue le 15/04/26 à 14h30. La compagnie d'assurance a sollicité un cabinet aux fins de représenter le DSF.

C'est la société « *STELLIANT EXPERTISE* » qui représentera le DSF.

- **Le Foot Autrement, Action Evènement du DSF :**

Voir Annexe 1 pour le diaporama présenté par Emmanuel BOISSIER (CTD PPF).

Il s'agit de mettre le football comme moyen d'éducation et d'inclusion.

Partenariat entre le DSF, l'USEP, l'UNSS, l'académie d'Amiens, l'UFR STAPS, la Fédération Française du Sport Adapté, et les IME/ITEP.

Après discussions, le projet est validé avec une mise en place le 12/05/26.

- **D'Angélique DANTIN, CTD DAP, du 05/03/26**

Sollicitation pour l'achat de bâches supplémentaires pour le Festival U13 Pitch pour la saison prochaine.

Le DSF va étudier les différentes possibilités qui s'offrent à lui pour la réalisation des bâches de tir.

Selon le coût, entre 5 et 8 bâches seront commandées pour la saison prochaine.

- **Du service informatique de la LFHF, du 16/03/26 :**

Renouvellement des Firewalls Fortinet pour 5 ans pour un coût de 2.611,20€ TTC.

Ce renouvellement vise à garantir :

- La continuité opérationnelle de notre infrastructure,
- Le maintien d'un niveau de sécurité conforme aux exigences actuelles,
- L'accès aux dernières mises à jour et fonctionnalités de Fortinet,
- La pérennité de notre architecture réseau.

Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Education

Parution des 4 premiers PV de la CDPME des 13 et 23 février, ainsi que des 2 et 10 mars 2026.

Une planification du mois de mars a été réalisée. Toutefois, le tableau des rencontres à suivre peut encore évoluer.

Pascal explique l'organisation et l'objet de la commission.

Il rappelle que le fonctionnement de la CDPME mènera à des modifications règlementaires la saison prochaine, notamment pour les frais inhérents aux délégations et déplacement des délégués.

Groupe de travail sur les pratiques jeunes

La 1^{ère} réunion s'est déroulée le 26/02/26 au CTFD à Amiens, puis ce 16/03/26 pour la deuxième.

Travail sur le bilan chiffré, puis hier sur le fonctionnement et mise en place des pratiques

Prochaines réunions les 27/04/ et 11/05/26.

Avancée sur certains points.

Quelques clubs n'ont pas donné suite aux sollicitations du DSF, c'est dommage.

Au final, 13 clubs participent à ce groupe de travail, sans compter les clubs d'appartenance des membres élus.

Futsal associé

Pierrick a transmis un bilan chiffré concernant la pratique futsal associé.

BILAN FUTSAL ASSOCIÉ (SAISON 2025/2026)

Catégories	Nb : clubs diff.	Nb : équipes	(masc)	(fem)	Nb : licenciés	Nb : rassemblements	Nb : journées/équipes	Equipes en finale
U7	16	21	142	5	147	9	3	0
U9	24	40	285	11	296	15	3	0
U11	20	31	202	15	217	17	3	0
U13	19	28	197	13	210	12	3	4
U13F	5	6	0	39	39	2	2	0
U15	15	20	155	5	160	12	3	4
U15F	5	5	0	32	32	2	2	0
U18	7	10	80	0	80	6	3	2
U18F	3	3	0	21	21	2	2	0
SM	9	9	72	0	72	12	3	3
V	3	3	24	0	24	3	3	0
SF	18	19	-	152	152	12	3	4
TOTAL	41	195	1157	293	1450	104	33	17

Les finales se sont déroulées le 28/02/26 à Ailly Sur Somme.

Les résultats et photos ont été transmis en ligne.

Wilfried rappelle son incompréhension sur la gestion de cette pratique cette année. Pour la saison prochaine, il faut absolument que cette pratique soit intégralement gérée par la Commission Futsal. Des dates ont été à priori diffusées lors de réunions futsal ligue, non respectées par le DSF car nous avons eu aucun retour descendant.

Le règlement et l'organisation devront évoluer :

- Nombre d'équipes minimales pour une éventuelle finale si elles sont maintenues
- Licence futsal obligatoire
- Pratique jeune (U14 à U18 garçons et filles) le dimanche ou durant la semaine
- Pratique seniors masculins, seniors féminines ou vétérans, le samedi ou en semaine
- Clôture des inscriptions définies
- Sollicitation de la LFHF pour l'établissement du calendrier
- Diffusion du calendrier et saisie sur le FAL au 1^{er} décembre de l'année en cours

Le Président du Comité directeur remercie la mairie d'Ailly Sur Somme pour la mise à disposition gracieuse de ses installations pour les finales 2026, ainsi que le club pour l'intendance et la parfaite organisation.

Soirée des Bénévoles

Monsieur Pierre LAVALARD explique le déroulement de l'édition 2026 de la Soirée des Bénévoles.

Elle se déroulera le 30 avril 2026 à la Bodéga de l'Amiens SC.

Comme la saison passée, il y aura un spectacle puis un tirage au sort des différents lots transmis gracieusement par nos différents sponsors.

Chaque club pourra désigner deux licenciés pour participer à cette soirée.

Les clubs seront prochainement sollicités et devront répondre au questionnaire envoyé.

Tour des membres :

Pierre LAVALARD, Président de la Commission des coupes de la Somme Seniors :

Il informe les membres que cette année les finales se dérouleront sur les installations du Centre de formation de l'Amiens SC le dimanche 7 juin 2026.

Le Président du DSF rappelle aux membres que c'est le même jour que l'AG fédérale, et qu'il ne pourra donc pas être présent cette année pour ces finales.

Philippe FOURE, Président de la commission des Jeunes :

Il invite les membres à venir le 28 mars 2026 au Centre Fernand DUCHAUSSOY à Amiens pour assister à la Finale départementale du Festival U13 PITCH. Celle-ci se déroulera de 10h00 à 16h30.

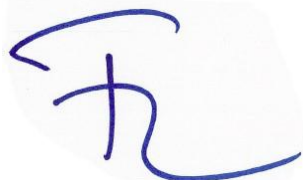
Les décisions du Bureau du Comité directeur du DSF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, à juridique@lfhf.fff.fr ou contentieux@lfhf.fff.fr

Calendrier

- Prochaine réunion du Bureau du Comité Directeur le 16 avril 2026 à 18h15.
- Réunion Tripartite le 28 avril 2026 à 18h30.
- Réunion Futsal avec les clubs le 29 avril 2026 à 18h30
- Prochaine réunion du Comité Directeur le 6 mai 2026 à 18h15.

Le Président,

Pascal TRANQUILLE



Le Secrétaire de séance

Régis PATTE

